

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-052

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.2 et suivants ;
Vu la demande de l'association DBG Wormhout afin d'organiser le concours de Danse du 1er avril 2023 au Complexe Sportif Deldicque route de Rubrouck à Wormhout ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : le stationnement sera totalement interdit sur le parking situé devant la salle Deldicque 2, côté route de Rubrouck, et ce, **du vendredi 31 mars 2023 à 18h au dimanche 2 avril 2023 à 2h environ.**
Ce parking servira de « dépose minute » pour les clubs participants à cette manifestation.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et transmis à l'association des DBG et à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 22 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 22/02/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

